



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2024-215

PUBLIÉ LE 13 DÉCEMBRE 2024

# Sommaire

## **EPF Normandie / DIF Pôle foncier**

R28-2024-12-12-00023 - ALC FL DELEGATION BLAINVILLE SUR MER ANCIENNE CANTINE (1 page)	Page 3
R28-2024-12-13-00004 - ALC-PG ACQ DIEUSSART DIEPPE - Dlgation GG pour ALC.docx obs ALC (2 pages)	Page 5
R28-2024-12-13-00005 - ALC-PG ACQ SCI DE LA SAANE DIEPPE - Dlgation GG pour ALC.docx obs ALC (2 pages)	Page 8
R28-2024-12-13-00003 - DELEGATION DE SIGNATURE CHERBOURG 31 rue Colin (2 pages)	Page 11
R28-2024-12-13-00002 - DELEGATION DE SIGNATURE CHERBOURG 33 rue Colin (2 pages)	Page 14
R28-2024-12-13-00001 - EB pour CLE-PG ACQ CHI ELBEUF - Dlgation GG pour EB (1 page)	Page 17

## **Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les affaires régionales**

R28-2024-12-11-00014 - Arrêté n° SGAR 24-153?? portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire?? à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales (10 pages)	Page 19
--	---------

EPF Normandie

R28-2024-12-12-00023

ALC FL DELEGATION BLAINVILLE SUR MER  
ANCIENNE CANTINE



**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME AUDREY LE CLOAREC**

**Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,**

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Intervention signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de BLAINVILLE-SUR-MER le 14 Novembre 2024, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 17 Octobre 2024, et délibérations du Conseil Municipal le 12 Septembre 2024 et 16 Octobre 2024,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Sophie DOUIN-PACARY, notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée "Hélène ALLIX & Sophie PACARY, Notaires" titulaire d'un office notarial dont le siège social est à AGON-COUTAINVILLE (50230), 74 avenue des Pins, avec bureau annexe à COUTANCES (50200), ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Madame Audrey LE CLOAREC, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le notaire susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de la Commune de BLAINVILLE-SUR-MER de l'ensemble immobilier bâti anciennement à usage de cantine, sis à BLAINVILLE SUR MER (50560), cadastré section AS numéro 255, d'une contenance de 02a 61ca, moyennant le prix de UN EURO (1,00 EUR), qui sera réglé entre les mains de Maître Sophie DOUIN-PACARY, notaire à AGON-COUTAINVILLE (50230), sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé,

**Article 2 :** La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen,  
Le Directeur Général,

Signé le 12-12-2024

Notifiée à Rouen  
à Madame Audrey LE CLOAREC le 12-12-2024

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yousign

*Audrey LE CLOAREC*

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-12-13-00004

ALC-PG ACQ DIEUSSART DIEPPE - Dlgation GG  
pour ALC.docx obs ALC



**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE  
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME AUDREY LE CLOAREC**

**Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,**

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'interventions signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de Dieppe le 13 décembre 2024, après délibérations du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie en date du 8 mars 2001, 29 février 2024, 12 juillet 2024 et du 25 octobre 2024, et délibération du Conseil Municipal de la Commune de Dieppe le 3 octobre 2024,

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'Etude de Maître Bertrand DESBRUERES, Notaire membre de la « SCP Bertrand DESBRUERES et Xavier UMPIERREZ-SUAREZ Notaires associés », Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à DIEPPE (Seine Maritime), 9 rue Victor Hugo, identifié sous le numéro CRPCEN 76033, avec le concours à distance, en son office notarial, de Maître Cécile DHAENE-JONVILLE, notaire à LILLE (59000) 14 Rue de Puébla, assistant le vendeur, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Madame Audrey LE CLOAREC, chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de :

Madame Valérie BULTEZ, veuve de Monsieur Eric DIEUSSAERT, Monsieur Romain DIEUSSAERT et Monsieur Franck DIEUSSAERT,

De deux parcelles de terrain situées à DIEPPE (Seine-Maritime), 107 Route de Bonne Nouvelle, Neuville-Les-Dieppe, d'une superficie totale de 1ha 23a 80ca, se composant de la manière suivante :

- La parcelle cadastrée préfixe 466 section AH n° 41, d'une superficie de 87a 02ca, qui correspond à la partie aplanie dont la partie Nord est demeurée en friche, et la partie Est pour l'essentiel aménagée en parkings, avec quatre bâtiments à usage commerciaux, voués à la destruction

- La parcelle cadastrée préfixe 466 section AH n° 42, d'une superficie de 36a 78ca, qui forme un talus en bois taillis donnant sur l'avenue Jean Riblet.

Il est ici précisé que suivant recensement des cavités ce talus comporterait une ancienne carrière souterraine ayant été utilisée pour le stockage de déchets chimiques.




Moyennant le prix de HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (850.000,00 €), qui sera réglé entre les mains de Maître DESBRUERES, notaire, rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

**Article 2** : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.


Fait à Rouen, le 13-12-2024  
Le Directeur Général,

Notifiée à Rouen, le 13-12-2024  
à Madame Audrey LE CLOAREC,  
Bon pour acceptation,

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yousign

*Audrey LE CLOAREC*

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-12-13-00005

ALC-PG ACQ SCI DE LA SAANE DIEPPE - Dlgation  
GG pour ALC.docx obs ALC



**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME AUDREY LE CLOAREC**

**Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,**

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'interventions signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de Dieppe le 13 décembre 2024, après délibérations du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie en date des 8 mars 2001, 29 février 2024, 12 juillet 2024 et 25 octobre 2024, et délibération du Conseil Municipal de la Commune de Dieppe le 3 octobre 2024,

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'Etude de Maître Franck VANNIER, Notaire associé d'une Société Civile Professionnelle dénommée « Franck VANNIER et Céline ZAZZALI, Notaires Associés » titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à OUVILLE-LA-RIVIERE (Seine-Maritime), 119 Route de Dieppe, Moulin de la Saâne, identifié sous le numéro CRPCEN 76046, avec la participation de Maître Bertrand DESBRUERES, notaire à DIEPPE, représentant l'EPF de Normandie, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Madame Audrey LE CLOAREC, chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de :

La Société dénommée LA SAANE, Société civile immobilière au capital de 1524,49 € dont le siège est à VARENGEVILLE-SUR-MER (76119), Villa Ma Campagne, identifiée au SIREN sous le numéro 330166356 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIEPPE,

D'un ensemble immobilier bâti, anciennement à usage industriel, comprenant d'anciens bâtiments industriels en l'état de ruine, une parcelle au pied d'un coteau abrupt, et deux grands réservoirs enterrés (vieux gazomètres) comblés de matériaux divers et fondations d'anciennes constructions démolies, sis à DIEPPE (76370), lieudit « Route de Bonne Nouvelle », cadastré préfixe 466 section AH numéro 36, pour une superficie cadastrale de 26a 58ca, et préfixe 466 section AH numéro 37, pour une superficie cadastrale de 97a 80ca, l'ensemble totalisant une superficie cadastrale de 01ha 24a 38ca,

Moyennant le prix de SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (750.000,00 €), qui sera réglé entre les mains de Maître DESBRUERES, notaire à DIEPPE, représentant l'EPF de Normandie, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.



**Article 2** : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.


Fait à Rouen, le 13-12-2024  
Le Directeur Général,

Notifiée à Rouen, le 13-12-2024  
à Madame Audrey LE CLOAREC,  
Bon pour acceptation,

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yousign

*Audrey LE CLOAREC*

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-12-13-00003

DELEGATION DE SIGNATURE CHERBOURG 31  
rue Colin

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Elsa BERTON**

**Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,**  
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Intervention signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté d'Agglomération du Cotentin en date du 17 octobre 2024, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 12 juillet 2024 et délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin du 26 septembre 2024.

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'ETUDE NAPOLEON, notaires associés à CHERBOURG-EN-COTENTIN (50110), Cherbourg-Octeville, 107 rue Emmanuel Liais, avec le concours de Maître DEFRESNE, Notaire à NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE (76960) 3 rue Charles de Gaulle, assistant l'EPF de Normandie, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Madame Elsa BERTON, adjointe du Directeur des Interventions et du Foncier de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susmentionné, par lequel l'EPF Normandie procède à l'acquisition auprès de :

Madame Marie-Françoise LEROY, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN (50100), 92 rue Malakoff Cherbourg-Octeville, usufruitière,

Et Madame Catherine LE ROUGE, épouse de Monsieur LENEPVEU, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN, 24 rue Guillaume Fouace, Cherbourg-Octeville, nue-proprétaire,

D'un bâtiment à usage industriel, sis à CHERBOURG EN COTENTIN, 31 rue Colin, Cherbourg-Octeville, cadastré section AH numéro 812 pour une contenance de 956 m<sup>2</sup>, comprenant : atelier, deux bureaux, sanitaires et vestiaires

Moyennant le prix de **CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (180.000 €)** en valeur occupée, qui sera réglé entre les mains de Maître DEFRESNE, représentant l'EPF de Normandie, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

**Article 2** : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à Rouen, Signé le 13-12-2024

Le Directeur général

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yousign

Notifiée à Madame Elsa BERTON, le

Signé le 13-12-2024

Signature de l'intéressée :

Bon pour acceptation

*Elsa BERTON*

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-12-13-00002

DELEGATION DE SIGNATURE CHERBOURG 33  
rue Colin

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE  
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Elsa BERTON**

**Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,**  
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Intervention signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté d'Agglomération du Cotentin en date du 17 octobre 2024, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 12 juillet 2024 et délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin du 26 septembre 2024.

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'ETUDE NAPOLEON, notaires associés à CHERBOURG-EN-COTENTIN (50110), Cherbourg-Octeville, 107 rue Emmanuel Liars, avec le concours de Maître DEFRESNE, Notaire à NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE (76960) 3 rue Charles de Gaulle, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie, représentant l'EPF de Normandie,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Madame Elsa BERTON, adjointe du Directeur des Interventions et du Foncier de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susmentionné, par lequel l'EPF Normandie procède à l'acquisition auprès de la SCI DU MAUPAS, société civile dont le siège est à CHERBOURG-EN-COTENTIN (50100), 92 rue Malakoff Cherbourg-Octeville,

D'un bâtiment à usage industriel d'une surface d'environ 500 m<sup>2</sup>, sis à CHERBOURG-EN-COTENTIN, 33 rue Colin, Cherbourg-Octeville, cadastré section AH numéro 811 pour une contenance de 500 m<sup>2</sup>.

Moyennant le prix de **CENT VINGT MILLE EUROS (120.000 €)** en valeur occupée, qui sera réglé entre les mains de Maître DEFRESNE, notaire représentant l'EPF de Normandie, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

**Article 2** : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à Rouen,      Signé le 13-12-2024

Le Directeur général

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yousign

Notifiée à Madame Elsa BERTON, le      Signé le 13-12-2024

Signature de l'intéressée :      Bon pour acceptation

*Elsa BERTON*

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-12-13-00001

EB pour CLE-PG ACQ CHI ELBEUF - Dlgation GG  
pour EB

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE  
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME ELSA BERTON**

**Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,**

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière (PAF) signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Métropole Rouen Normandie le 18 octobre 2021, et son avenant technique en date du 28 novembre 2024, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 3 juin 2021 pour le PAF, du 10 mars 2023 pour l'avenant technique, et du 24 novembre 2023 pour l'opération concernée, et délibération du Conseil Métropolitain en date du 5 juillet 2023 pour le PAF, du 30 septembre 2024 pour l'avenant technique, et du 18 décembre 2023 pour l'opération concernée,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Lucie QUESNEE, Notaire à Elbeuf (Seine-Maritime), 23, Cours Carnot, membre de la Société par Actions Simplifiée « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », Société titulaire d'Offices Notariaux situés à GRAND-COURONNE, ELBEUF et ROUEN, et dont le siège est à GRAND COURONNE (76530), 5 place Césaire-Levillain, identifié sous le numéro CRPCEN 76025, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Madame Elsa BERTON, Adjointe au Directeur des Interventions et du Foncier à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès du :

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL D'ELBEUF/ LOUVIERS-VAL DE REUIL, dont le siège est à ELBEUF (76500),

des parcelles bâties, sises à ELBEUF (76500), lieudit « 7, Rue Petou », cadastrées section AI numéro 208, pour 18a 25ca, numéro 211, pour 21a 25ca, et numéro 269, pour 17a 06ca, l'ensemble totalisant 57a 16ca,

moyennant le prix de HUIT CENT MILLE EUROS (800.000,00 €), qui sera réglé entre les mains de Maître Lucie QUESNEE, notaire rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

**Article 2 :** La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 13-12-2024  
Le Directeur Général,

Notifiée à Rouen, le 13-12-2024  
à Madame Elsa BERTON,  
Bon pour acceptation,

*Gilles GAL*

Certified by yousign

*Elsa BERTON*

Certified by yousign

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2024-12-11-00014

Arrêté n° SGAR 24-153

portant délégation de signature en matière  
d'activités et d'ordonnancement secondaire  
à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour  
les affaires régionales



**Arrêté n° SGAR 24-153  
portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire  
à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer en date du 7 avril 2023, nommant M. Philippe LERAITRE, administrateur de l'État du deuxième grade, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, à compter du 17 avril 2023 ;

- Vu l'arrêté conjoint du Premier Ministre et du ministère de l'Intérieur en date du 20 juillet 2021, portant nomination de M. Jacques MICHEL, attaché principal d'administration de l'État, en qualité d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, en charge du pôle « Modernisation et moyens » auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, modifié par l'arrêté conjoint du Premier Ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 17 août 2021 ;
- Vu l'arrêté de la ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, en date du 4 octobre 2022, nommant Mme Frédérique GIBERT-BENARROS, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Normandie à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 ;
- Vu l'arrêté conjoint de la Première ministre et du Ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 8 juin 2023, nommant Madame Corinne GOILLOT, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales en charge du pôle politiques publiques, auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, pour une durée de quatre ans, à compter du 12 juin 2023 ;
- Vu l'arrêté de la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, en date du 19 juin 2024, nommant Monsieur Jean-Pierre HERANVAL, directeur régional délégué aux droits des femmes et à l'égalité de Normandie, à compter du 15 juillet 2024 ;
- Vu l'instruction du 4 décembre 2013 du ministre de l'action et des comptes publics relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;
- Vu l'instruction du 11 avril 2022 relative à la mise en œuvre des dispositifs de mobilier d'inclusion numérique et de matériel informatique du volet « inclusion numérique » du plan de relance pilotés et suivis par le Programme Société Numérique de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Direction générale des collectivités locales ;
- Vu l'arrêté n° SGAR 24-025 en date du 23 février 2024 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales en Normandie ;

## ARRÊTE

### TITRE I – COMPÉTENCES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous documents, arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances, contrats, lettres d'observation, recours gracieux et contentieux, notamment liés aux actes du Conseil régional de Normandie dans le cadre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire et autres pièces relatifs à l'activité administrative de l'État dans la région et au fonctionnement du secrétariat général pour les affaires régionales.

## TITRE II – COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

### COMPÉTENCE DE RESPONSABLE DE BOP DÉLÉGUÉ

**Article 2 :** M. Philippe LERAITRE est désigné responsable de budget opérationnel de programme délégué des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

- 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;
- 112 « Aménagement du territoire – part interrégionale » ;
- 112 « Aménagement du territoire – part régionale »
- 147 « Politique de la ville » ;
- 303 « Immigration et asile » ;
- 348 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » ;
- 349 « Fonds de transformation de l'action publique » ;
- 354 « Administration territoriale de l'État » ;
- 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » ;
- 380 « Accélération de la transition écologique dans les territoires - fonds vert ».

À ce titre, délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE à l'effet de :

- Recevoir les crédits des BOP précités ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution financière ;
- Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles et entre les actions ou sous- actions de ces BOP.

### COMPÉTENCE DE RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

**Article 3 :** Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire du Préfet de Région.

**Article 4 :** Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, en qualité de responsable d'unité opérationnelle délégué, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les programmes suivants :

- 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » ;
- 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » ;
- 148 « Fonction publique » ;
- 174 « Énergie, climat et après-mines » ;
- 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » ;
- 349 « Fonds de transformation de l'action publique » ;
- 354 « Administration territoriale de l'État » ;
- 357 « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire » ;
- 362 « Écologie » ;
- 363 « Compétitivité » ;
- 364 « Cohésion » ;
- 380 « Accélération de la transition écologique dans les territoires - fonds vert » ;
- 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

**Article 5 :** Délégation de signature est donnée M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie, en tant que responsable de centre de coût, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, dans la limite des sommes déléguées, relatives au budget opérationnel de programme 354 « Administration territoriale de l'État ».

**Article 6 :** Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer au nom du Préfet de Région, les marchés publics de travaux, fournitures et services et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique, pour les affaires relevant du secrétariat général pour les affaires régionales, sans limite de montant.

**Article 7 :** Demeurent réservés à ma signature, quel qu'en soit le montant :

- les décisions de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier lorsqu'un tel avis est préalablement requis ;
- les décisions de passer outre ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'État sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l'État.

### TITRE III – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Article 8 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LERAITRE, les délégations qui lui sont données par les articles 1, 3, 4, 5 et 6 du présent arrêté sont exercées par :

Dans les mêmes conditions :

- Madame Corinne GOILLOT, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle « Politiques publiques » ;
- M. Jacques MICHEL, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle « Modernisation et moyens ».

Dans leurs domaines respectifs :

- Délégation est donnée à Mme Amélie CRÉTIEN, attaché d'administration, cheffe du service de la coordination et des moyens,
  - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer :
    - \* sous Chorus, le rôle de responsable de BOP sur les BOP 0348-DP76, 0354-DR76, 0723-DR76 et 0349-NORM ;
    - \* sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle sur les UO 0354-CPNE-DR76, 0362-CDIE-DR76, 0354-DR76-DMUT, 0723-DR76-DR76, 0349-NORM-RNOR, 0348-DP76-DR76, 0148-DAFP-DF76 et 0137-CDGC-DR76 ;

\* sous chorus formulaire, le rôle de service prescripteur sur les UO 0354-DR76-DP76, 0354-DR76-DMUT, 0723-DR76-DR76, 0349-NORM-RNOR, 0348-DP76-DR76, 0148-DAFP-DF76, 0137-CDGC-DR76, 0119-C002-DR76 au titre des dotations allouées au Conseil régional de Normandie et de la dotation générale décentralisée Bibliothèques, 0209-CSOL-CPRF au titre de la coopération décentralisée et 0174-ENAM-PR76 au titre du pacte territorial du Havre ;

\* sous Chorus déplacements temporaires pour le BOP 354, le rôle de gestionnaire ;

– pour les correspondances courantes, ampliatiions, copies conformes, correspondances diverses relatives à l'activité de l'État dans la région, validation des bons de commande, des certifications de services faits et des ordres à payer (BOP 354 et UO 0119).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie CRÉTIEN, délégation est également donnée, dans les mêmes conditions, à :

– M. Alain DELIGNY, attaché d'administration, adjoint à la responsable du service de la coordination et des moyens, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus Formulaire ;

– Mme Sylvie DRUAUX, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus Formulaire ;

– Mme Narimel DJOUBRI, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus Formulaire ;

– Mme Laurence CLEMENT, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus Formulaire.

• Délégation est donnée à Mme Fanny LETICHE, cheffe du service de la modernisation et de l'innovation, pour les conventions, bons de commande et certifications de service fait relatifs aux actions conduites dans le cadre du Laboratoire Innov'Mandie sur l'UO régionale 0349-NORM-RNOR.

• Délégation est donnée à M. Antoine BUNO, directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines,

– pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer :

\* sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle et de service prescripteur sur l'UO 0148-DAFP-DS76 et l'UO 0148-DAFP-DF76 ;

\* sous Chorus formulaire, le rôle de service prescripteur sur l'UO 354-DR76-DMUT.

– pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi, conventions, bons de commande et certifications de service fait relatifs aux actions conduites par la PFRH, notamment les actions menées dans le cadre de l'action sociale interministérielle en Normandie dont la SRIAS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine BUNO, délégation est également donnée, dans les mêmes conditions, à :

- Mme Marie-Claude BERTRAND, attachée principale d'administration, adjointe au directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.
- Délégation est donnée à Mme Gaëlle FERREIRA, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines,
  - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer :
    - \* sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle sur l'UO 0148-DAFP-DS76 ;
    - \* sous Chorus formulaire, le rôle de service prescripteur sur l'UO 0148-DAFP-DF76.
  - pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi, conventions, bons de commande et certifications de service fait relatifs aux actions conduites dans le cadre de l'action sociale interministérielle en Normandie, notamment la SRIAS, et en matière d'environnement professionnel.
- Délégation est donnée à Mme Laure ETIENNE, correspondante administrative et financière de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines et mise à disposition de la SRIAS de Normandie, chargée du suivi budgétaire :
  - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus Formulaire sur l'UO 0148-DAFP-DS76.
- Délégation est donnée à Mme Juliette BARRE, chargée du suivi budgétaire et mise à disposition de la SRIAS de Normandie, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus Formulaire.
- Délégation est donnée à Mme Sérigue DIARRA, conseillère formation au sein de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines,
  - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle et de service prescripteur sur l'UO 0148-DAFP-DF76.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sérigue DIARRA, délégation est également donnée, dans les mêmes conditions, à :

- M. William MICHEL, chargé de formation et de communication au sein de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.
- Délégation est donnée à Mme Florie DARAKDJIAN, directrice de la plate-forme régionale Achats,
  - pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme ;
  - pour toutes les pièces liées aux marchés publics à l'exception de l'acte d'engagement ;
  - pour les bons de commande et certifications de service fait relatives aux dépenses courantes de la PFRA (BOP 354) ;

– pour effectuer les bons de commandes et services faits portant sur les dépenses courantes de la PFRA sous Chorus Formulaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florie DARAKDJIAN, délégation est également donnée à :

- Mme Sandrine DUVAL, adjointe à la directrice de la plate-forme régionale Achats pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme et pour toutes les pièces liées aux marchés publics à l'exception de l'acte d'engagement ;
- Mme Sonia CARPENTIER, adjointe technique principale de 2<sup>e</sup> classe, gestionnaire de la plate-forme régionale Achats, pour effectuer les bons de commandes et services faits portant sur les dépenses courantes de la PFRA sous Chorus Formulaire.
- Délégation est donnée à M. Sylvain BORDE, attaché d'administration,
  - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer, sous Chorus, le rôle de responsable de BOP (104 et 303).
- Délégation est donnée à M. Bruno DUMONT, chargé de mission pour les politiques contractuelles et européennes,
  - pour les correspondances courantes relatives aux contrats de plan État-Région (CPER), au contrat de plan interrégional « vallée de la Seine » (CPIER), et aux BOP 112, 119, 147, 362, 364 et 380 ;
  - pour la signature des certificats de paiement émis sur les BOP 112, 119, 362, 364 et 380 ;
  - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer sous Chorus, le rôle de responsable de BOP.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno DUMONT, la délégation de signature est exercée, dans les mêmes conditions, par :

- M. Bertrand LELOUP, attaché d'administration principal, adjoint au chargé de mission des politiques contractuelles et européennes, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus formulaire ;
- Mme Diane-Lisa DOUIN, contractuelle, gestionnaire FNADT-DSIL-politique de la ville-Fonds Vert, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus formulaire et pour le rôle de gestionnaire du BOP 112 sous Chorus Déplacements Temporaires ;
- Mme Aminata DANSOKO, secrétaire administrative, gestionnaire FNADT-DSIL-politique de la ville-Fonds Vert, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus formulaire et pour le rôle de gestionnaire du BOP 112 sous Chorus Déplacements Temporaires.
- Délégation est donnée à M. Gabriel ARONICA, chargé de mission gouvernance de la mer et littoral, développement des énergies :
  - pour la signature des procès-verbaux ou de tout autre document et actes prévus

dans le cadre de ses fonctions de président de la commission électorale relative à l'élection des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie ;

– pour la signature des accusés de réception lors de la remise au représentant de l'État référent des notes et études prévues par les cahiers des charges des appels d'offres portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer en France métropolitaine.

**Article 9 :** Délégation est donnée à Mme Frédérique GIBERT-BENARROS, directrice régionale des droits des femmes et à l'égalité de Normandie, pour :

– signer au nom du préfet de région, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des strictes attributions de la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, dans la limite de 300 000 € ;

– procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur le BOP 137 "égalité entre les hommes et les femmes" d'un montant inférieur à 300 000 € et les dépenses de fonctionnement de la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité imputées sur le centre de coût « SGAR-DRDFE » de l'unité opérationnelle de la préfecture de la Seine-Maritime du BOP 354.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique GIBERT-BENARROS, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Normandie, délégation est également donnée, dans les mêmes conditions, à :

– M. Jean-Pierre HERANVAL, directeur régional délégué aux droits des femmes et à l'égalité de Normandie.

Délégation est donnée à Mme Christelle DOURNEL, assistante de gestion au sein de la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Normandie, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, afin d'assurer :

– sous Chorus, le rôle de responsable de l'unité opérationnelle 0137-CDGC-DR76 ;

– sous Chorus formulaire, le rôle de service prescripteur sur l'UO 0137-CDGC-DR76 et sur le centre de coût « SGAR-DRDFE » de l'UO 0354-DR76-DP76 pour les dépenses de fonctionnement de la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

**Article 10 :** Les décisions ainsi que tous les actes et correspondances qui sont signés en application d'une délégation accordée par le présent arrêté devront mentionner :

1 – dans le cas d'une signature exercée par délégation :

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales  
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

2 – dans le cas d'une signature subdéléguée par le secrétaire général pour les affaires régionales :

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation,  
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du subdélégué)

**Article 11 :** Les actes techniques nécessaires à l'utilisation et à la consommation de l'ensemble des crédits visés dans le présent arrêté, via le progiciel CHORUS, seront assurés par la plateforme CHORUS du service achat/budget/CHORUS du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime, conformément au contrat de services ad hoc.

**Article 12 :** l'arrêté n° SGAR 24-092 en date du 3 juillet 2024 est abrogé.

**Article 13 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 11 décembre 2024

Le Préfet,



Jean-Benoit ALBERTINI

